

Le Progrès (Lyon)

Rhône, jeudi 7 mai 2020 281 mots, p. Rhône13

Confinement à Lyon : des remboursements « ubuesques » réclamés par la CAF

Annie DEMONTFAUCON

Les familles qui ont trop perçu d'allocations doivent les rembourser à la CAF ce qui les place en grande difficulté en ces temps de crise, s'insurge David Bapceres, président de l'Association nationale des avocats et des praticiens en droit des prestations sociales (Anapps). Cet avocat lyonnais demande un report. Exemples.

« Les Caisses d'allocations familiales donnent d'une main pour reprendre de l'autre ! », s'insurge David Bapceres, avocat lyonnais et président de l'Association nationale des avocats et des praticiens en droit des prestations sociales (Anapps). Il représente une centaine de familles dont la situation financière s'est aggravée avec la crise sanitaire.

Prestations indus

Ces allocataires doivent rembourser des prestations qu'elles n'auraient pas dû toucher. « Ces trop-perçus s'appellent des indus, conséquences en majeure partie d'une erreur de la CAF ; ce peut être également lié à une erreur de la personne », explique M e Bapceres. Selon lui, les fraudes ne représentent que 1 % des indus.

« C'est légitime que la caisse veuille récupérer ces sommes mais vu le contexte, on demande au gouvernement de faire un moratoire de ces retenues le temps du confinement. Accorder une prime exceptionnelle aux foyers les plus modestes tout en récupérant l'aide (avant même de l'avoir donnée) sous forme de retenues est ubuesque, pointe l'avocat. L'administration tourne à plein régime dans l'absurde ! »

Des centaines de milliers de foyers seraient concernées en France. L'Anapps a saisi le ministre des Solidarités et alerté l'Association des Maires de France.

Illustration(s) :

Avec l'arrêt des cantines scolaires, la hausse des prix, les familles ont encore plus de mal à boucler leurs fins de mois. Photo d'illustration Progrès /Julio PELAEZ

David Bapceres, avocat en droit social. Photo Progrès /DR.